

Plan directeur du Canton de Genève

Approbation de plusieurs fiches de coordination

Sur la base du rapport de synthèse de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) du 20 juin 2007, le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication a, le 28 juin 2007, pris la décision suivante:

1. Il est pris acte de la mise à jour de l'ensemble du plan directeur du canton de Genève.
2. Les nouvelles fiches établies dans ce cadre (1.06 Projet d'agglomération, 2.25 Équipements publics cantonaux, 2.26 Protection du patrimoine urbain, 2.27 PAC: Meyrin – Les Vergers, 5.01 Dangers naturels, 5.07 Gestion des déchets, 5.08 Protection contre les accidents majeurs, 5.09 Espace minimal des cours d'eau, 5.10 Protection des eaux de surface et souterraines, 5.11 Protection contre le rayonnement non ionisant) sont approuvées.
3. La fiche 2.07 Hameaux est approuvée avec les adaptations et compléments apportés.
4. Le canton tiendra compte, lors de la mise en œuvre, des remarques et observations figurant dans le rapport d'examen de l'ARE.
5. Il précisera, dans la suite de sa planification directrice et en lien avec l'établissement du projet d'agglomération, les indications du plan directeur relatives à l'implantation des grands centres commerciaux et à la protection contre les accidents majeurs, en indiquant les démarches nécessaires et critères applicables du point de vue de l'aménagement du territoire.
6. Il réexaminera, en vue d'une prochaine révision, la forme du texte du plan directeur et l'usage des catégories de coordination.
7. Restent par ailleurs ouvertes les demandes formulées sous point 4 de la décision du Conseil fédéral du 14 mars 2003.

Les documents approuvés et le rapport de synthèse de l'Office fédéral du développement territorial peuvent être consultés auprès des services suivants:

- Direction de l'aménagement du territoire du Canton de Genève, Rue David-Dufour 5, 1211 Genève 8, tél. 022 327 45 23
- Office fédéral du développement territorial, Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen, tél. 031 322 40 58

23 octobre 2007

Office fédéral du développement territorial